

Affiché au
GRAND CAHORS le :
23 DEC. 2019
Délibération n° 09



AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-9_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (51)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (17)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVOUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-9_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Catalogue des tarifs 2020

2 abstentions : M. MAFFRE et Mme RIVIERE (par procuration)

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Direction des Finances

Objet : Catalogue des tarifs 2020

Mesdames, Messieurs,

Chaque année il est proposé aux conseillers communautaires de voter les tarifs de notre établissement qui seront appliqués au 1^{er} janvier de l'année.

Cette liste de tarifs est regroupée dans un catalogue.

Pour l'année 2020, les modifications de tarifs sont les suivantes :

- **Redevances du SPANC** : poursuite de la revalorisation suite à la diminution des aides de l'agence de l'eau qui impacte la collectivité.
- **Tarifs des équipements sportifs** : revalorisation de l'utilisation des salles pour les différents organismes utilisateurs (collèges, lycées, établissements privés...) suivant les indices insee des loyers et création du forfait 5 séances à Divonéo pour la pratique de l'aquagym et d'aquabike.
- **Travaux en régie** : revalorisation du coût agent
- **Coût fluides** au m2 et par mois réactualisé et calculé sur la moyenne annuelle de trois bâtiments.
- **Lot of saveurs** : modification des montants des packs partenaires.
- **Parc des expos** : augmentation de 1,1 % (taux d'inflation) des participations aux frais de fonctionnement
- **Tarifs voirie** : réactualisé selon le coût des fournitures achetées. Actualisation entre 2 et 3% des coûts de travaux, 3 % sur les coûts matériels en fonction de l'augmentation de 2019.

Les autres tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2019.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter les divers tarifs selon le catalogue joint en annexe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE